

Dossier suivi par  
Programme Lien social et Images des quartiers  
Hélène Chapet, directrice

A Mesdames et messieurs les préfets de départements

## Objet : instruction relative au bilan des démarches participatives

### Pièces jointes :

- Annexe 1 relative au bilan des conseils citoyens
- Annexe 2 relative au bilan des pratiques participatives (hors conseils citoyens)
- Annexe 3 relative à l'enquête à transmettre aux conseils citoyens

Depuis l'adoption de la [loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014](#), les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) constituent des territoires dans lesquels émergent des dynamiques fortes en matière de participation des habitants. Ces dynamiques participatives couvrent des réalités variées qui, néanmoins, convergent toutes vers un objectif commun : faire entendre la parole des habitants des QPV et favoriser la mise en capacité de toutes les forces vives d'un territoire au service de projets communs. Inscrite dans le cadre légal, la création des conseils citoyens dans les QPV en 2014 a marqué un tournant dans le pilotage de la politique de la ville, qui, depuis lors, est à co-construire avec les habitants.

Oltre les conseils citoyens, d'autres démarches participatives sont à l'œuvre : tables de quartier, fonds de participation des habitants (FPH), maisons du projet dans les territoires concernés par un NPNRU, budgets participatifs...

Au-delà du format, les modalités d'association des habitants sont elles aussi variées : si la loi prévoit la participation d'habitants aux instances de pilotage, celle-ci a pu être adaptée par la création d'instances intermédiaires ou encore par l'organisation de réunions à des horaires adaptés aux habitants.

De multiples acteurs œuvrent au développement de la participation en QPV, soit directement auprès des habitants tels les centres sociaux et des acteurs associatifs (Voisin Malin, ATD Quart Monde, Coordination Pas Sans Nous...), soit auprès des professionnels comme les centres de ressources de la politique de la ville.

Enfin, d'autres formes d'engagement plus ponctuel, s'organisent au sein des quartiers prioritaires. La crise sanitaire a notamment, mis en lumière des initiatives d'entraide et de solidarité locale portées par des habitants.

Pour renforcer le dialogue avec les acteurs qui font vivre la politique de la ville, le Comité interministériel à la Ville (CIV)<sup>1</sup> du 29 janvier 2021 a fixé l'objectif de promotion de toutes les formes de participation citoyenne à la coproduction de l'action publique, en articulant notamment conseils citoyens et tables de quartier.

Sept ans après l'adoption de la loi du 21 février 2014 et dans la perspective de la fin des contrats de ville 2014-2022, le bilan de ces différentes initiatives est indispensable pour permettre de formuler des propositions à inclure dans les contrats de ville post 2022.

Compte tenu de votre expertise territoriale, votre contribution à cette étape de bilan est indispensable, tant pour construire une cartographie précise des pratiques participatives que pour formuler des propositions d'évolution du cadre actuel.

<sup>1</sup> [Dossier de presse, page 37](#)

1 AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Ainsi, il vous est demandé de contribuer à cet exercice selon les modalités les plus adaptées à territoires (modalité 1, 2 ou 3), des outils vous sont proposés en annexes.

- **Modalité 1 : l'organisation, au sein de votre territoire, d'une rencontre territoriale de la participation** associant les

conseils citoyens, les acteurs d'autres démarches participatives et l'ensemble des acteurs (professionnels, associatifs, habitants) concernés par le sujet.

- Ces rencontres permettront de dresser un bilan partagé des enjeux, atouts, réussites et fragilités des démarches participatives de votre territoire.
  - Dans l'objectif d'améliorer les conditions de la participation des habitants au sein de la future contractualisation, vos préconisations opérationnelles, tant en termes de méthode que de formats, sont attendues.
- **Modalité 2 : l'organisation, via la [plateforme de la Grande Equipe](#), de rencontres territoriales de la participation** en version dématérialisée, l'ANCT vous accompagnera si nécessaire au plan logistique.
- **Modalité 3 : la formalisation d'une contribution écrite** faisant état de la situation des conseils citoyens et des autres démarches participatives de votre territoire ainsi que des préconisations opérationnelles.

En complément, le retour d'expérience des conseils citoyens eux même serait également nécessaire, aussi vous trouverez en annexe (3) une enquête à transmettre aux membres des conseils citoyens de votre territoire. Le traitement de cette enquête sera assuré par l'ANCT.

Vos contributions sont attendues pour le **10 décembre 2021** à l'adresse suivante : [participation-habitants@anct.gouv.fr](mailto:participation-habitants@anct.gouv.fr), elles seront traitées par le Programme lien social et images des quartiers de la Direction générale déléguée à la Politique de la ville de l'ANCT.